

Séance du 28 mars 2018 N° 11. 2018

L'an deux mil dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Rémi COSTORIER

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
10	7	7
		Pour : 7
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

M. COSTORIER REMI, M. MARTIN ROGER, M. MEYSSONNIER GERARD, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD PIERRE, M. ROBERT JOEL, Mme STEFANI Noëlle

**Procuration(s) :**

**Etai(en)t absent(s) :**

M. FAURE Jean-Claude

Date de la convocation
19 mars 2018

**Etai(en)t excusé(s) :**

Mme BLANC DANIELLE, Mme TRUCH CELINE

Date d'affichage
__/__/__

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/__
----------

et publication du

__/__/__
----------

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. NOMIUS Jean-Pierre

<b>EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 DU RECEVEUR</b>
---

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Vu le compte-rendu du Maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2017 du receveur, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à LARDIER ET VALENCA le 28/03/2018  
MAIRE COSTORIER REMI


